



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

À une séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue jeudi le 18 mai 2017 à 19h au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1
Guy Laverdière, conseiller siège no 2
Marie-Claude Thériault, conseillère siège no 3
François Chevrier, conseiller siège no 4
Manon Pagette, conseillère siège no 5
Michel Venne, conseiller siège no 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Réjean Marsolais, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

***Tous les membres présents reconnaissent
avoir reçu l'avis spécial de convocation***

Avant de débiter la séance, monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion concernant les rayons de protection visant les opérations d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures
4. Adoption du règlement numéro 593-2017 intitulé : *Règlement numéro 593-2017 modifiant le règlement numéro 587-2017 ayant pour effet de modifier les articles numéro 6, 7 et 8 afin d'ajouter les montants imposés des règlements d'emprunt en vigueur et de modifier l'article 12.*
5. Informatique – Banque d'heures
6. Partenariat entre le carrefour jeunesse-emploi Matawinie et la municipalité Saint-Côme - Protocole
7. Confirmation «poste permanent» - secrétaire-réceptionniste
8. Inondations 2017
9. Renouvellement – Contrat De Crédit-Bail – Camion pour ordures

DIVERS

10. Autre(s) sujet(s)
11. Période de questions
12. Levée de la séance

ADMINISTRATION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 602-2017-05

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. AVIS DE MOTION CONCERNANT LES RAYONS DE PROTECTION VISANT LES OPÉRATIONS D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES

Un avis de motion est déposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement visant les rayons de protection pour les opérations d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 593-2017 INTITULÉ : RÈGLEMENT NUMÉRO 593-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 587-2017 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LES ARTICLES NUMÉRO 6, 7 ET 8 AFIN D'AJOUTER LES MONTANTS IMPOSÉS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT EN VIGUEUR ET DE MODIFIER L'ARTICLE 12.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 603-2017-05

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le règlement numéro 593-2017 intitulé : *Règlement numéro 593-2017 modifiant le règlement numéro 587-2017 ayant pour effet de modifier les articles numéro 6, 7 et 8 afin d'ajouter les montants imposés des règlements d'emprunt en vigueur et de modifier l'article 12* soit et est adopté.

Les membres du conseil présents ayant tous reçu une copie du règlement numéro 593-2017 déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec* [L.R.Q., c C-27.1].

Ce règlement est reproduit au long dans le livre des règlements.

Adopté

Règlement numéro 593-2017

Règlement numéro 593-2017 modifiant le règlement numéro 587-2017 ayant pour effet de modifier les articles numéros 6, 7 et 8 afin d'ajouter les montants imposés en regard des règlements d'emprunt en vigueur et de modifier l'article 12.

ATTENDU

que la Municipalité de Saint-Côme a adopté le règlement numéro 587-2017 intitulé : *Ayant pour effet de décréter les taux et tarifs des taxes pour l'année 2017 et le mode de versements, le 9 janvier 2017;*

- ATTENDU** qu'il y a lieu d'apporter des modifications aux articles numéros 6, 7 et 8 quant aux montants d'imposition visant le règlement d'emprunt en vigueur;
- ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier également l'article 12 concernant les modalités de paiements.
- ATTENDU** qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance tenue le 8 mai 2017;
- EN CONSÉQUENCE,** qu'un règlement portant le numéro 593-2017 intitulé : *Règlement numéro 593-2017 modifiant le règlement numéro 587-2017 ayant pour effet de modifier les articles numéros 6, 7 et 8 afin d'ajouter les montants imposés en regard des règlements d'emprunt en vigueur et de modifier l'article 12*, soit et est adopté et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit, à savoir :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit.

Article 2

L'article 6 est modifier afin d'inclure les montant imposés en regard des règlements d'emprunt en vigueur, à savoir :

AQUEDUC SECTEURS	
Règlement numéro 378-2003 intitulé : <i>Ayant pour effet un règlement d'emprunt travaux alimentation en eau potable et décrétant un emprunt et une dépense de <u>601 265\$</u> pour l'exécution de travaux de recherche et installation d'équipement d'alimentation en eau potable.</i>	56,58\$
Règlement numéro 554-2015 intitulé : <i>Ayant pour effet de décrétant une dépense de 94 000 \$ et un emprunt de 83 922 \$ pour l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc du secteur rang 7.</i>	202,58\$
Règlement numéro 563-2016 intitulé : <i>Ayant pour effet de décréter une taxation sectorielle supplémentaire relatif aux travaux de prolongement du réseau d'aqueduc rang 7 et le mode de versements.</i>	58,07\$

Article 3

L'article 7 est modifié afin d'inclure les montant imposés en regard de règlement d'emprunt en vigueur, à savoir :

PROLONGEMENT ÉGOUT SECTEUR	
Règlement numéro 484-2011 intitulé : <i>Ayant pour effet de décréter une dépense de 600 000 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'égout municipal dans le secteur de la rue Raymond phase 1 et 2.</i>	376,15\$

Article 4

L'article 8 est modifié afin d'inclure les montant imposés en regard des règlements d'emprunt en vigueur, à savoir :

TRAVAUX DE SECTEUR	
Règlement numéro 533-2014 intitulé : Intitulé travaux réfection d'une partie du chemin secteur rang 9, décrétant une dépense de 76 000 \$ et un emprunt de 76 000 \$ pour exécution de travaux de réfection d'une partie du chemin rang 9.	129,48\$
Règlement numéro 473-2010 intitulé : Ayant pour effet de décréter une dépense de 70 000 \$ et un emprunt de 70 000 \$ pour l'exécution de travaux sur le chemin du rang 7, Domaine Simon.	228.96\$

Article 5

L'article 12 est modifié afin d'ajouter l'alinéa suivant, à savoir :

Lors d'une mise à jour du rôle d'évaluation, créant un compte de taxes ou un remboursement de moins de cinq dollars (5\$), la municipalité n'expédiera pas de compte ni de remboursement au contribuable.

Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

5. INFORMATIQUE – BANQUE D'HEURES

Sujet reporté

6. PARTENARIAT ENTRE LE CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI MATAWINIE ET LA MUNICIPALITÉ SAINT-CÔME - PROTOCOLE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 604-2017-05

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Côme, le protocole d'entente «service animatrice de milieu» avec le Carrefour Jeunesse-Emploi Matawinie.

Adopté

7. EMBAUCHE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE «POSTE PERMANENT»

CONSIDÉRANT le départ de madame Ginette Lecavalier, secrétaire-réceptionniste à temps partiel, le 1^{er} juin 2017;

CONSIDÉRANT l'affichage interne dudit poste, le 11 mai 2017;

CONSIDÉRANT la fin de l'affichage, le 18 mai à 16h;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une secrétaire-réceptionniste à temps complet;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 605-2017-05

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme embauche, à titre de secrétaire-réceptionniste à temps complet, madame Anny Mondor.

Que les dispositions de la convention collective s'appliquent.

Adopté

8. Inondations 2017

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 606-2017-05

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme verse un montant de 2 374\$, représentant 1\$ par citoyen, à l'organisme Croix-Rouge Québec.

Adopté

9. RENOUVELLEMENT – CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL (Camion pour ordures)

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 607-2017-05

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme accepte la proposition de financement; numéro : 051017-01 de PNC EQUIPT FINANCE selon les conditions suivantes;

Type d'équipement financé:	Camion pour ordures; renouvellement du bail numéro : 160595000
Montant du financement:	81 513.00\$ avant taxes
Genre du financement;	Crédit-bail résiduel de 1.00\$
Durée du terme;	30 mois
Type de cédule des versements;	Mensuelle, régulière et consécutive
Montant des versements mensuels;	2 831,69 \$ plus taxes
Taux annuel (appr);	3,45% fixe pour la durée du terme

Frais de dossier: Les versements se feront automatiques.
300.00 \$ plus taxes

Que monsieur Martin Bordeleau, maire et Réjean Marsolais directeur général et secrétaire-trésorier soient par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Côme tout document relatif à ce dossier.

Adopté

DIVERS

10. Autre(s) sujet(s)

11. Période de questions

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 608-2017-05

Il est présentement 19h25 et les membres du conseil municipal ayant voté :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Réjean Marsolais
Directeur général et secrétaire-trésorier par
intérim